

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES
Paraissant tous les Samedis Prix : DEUX FRANCS 495 A 9 Mai 1942

ACTUALITÉS

Les directeurs de cinémas marseillais ont perdu leur procès contre la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique. C'est là le fait le plus important de la semaine dernière car le jugement obtenu renforce un édifice dans lequel ceux qui étaient allés à la bagarre avec autant de courage que d'étourderie, pensaient bien faire brèche.

« C'était à prévoir », me disait un spécialiste des questions de droit, qui suivit toutes les audiences d'un procès dont il avait étudié tous les éléments. « Le Tribunal, jugeant en matière de droit strict et s'appuyant sur des lois qui n'ont point été abrogées, ne pouvait rendre une autre sentence. »

Vous lirez plus loin le compte-rendu qu'il a écrit à notre intention, compte-rendu strictement objectif, qui se défend de prendre une position autre que celle du Droit. C'est ce qui en fait l'intérêt. On ne nous soupçonnera pas ici de tendresse à l'égard de la S.A.C.E.M. Et constater qu'elle a gagné et qu'il ne pouvait en être autrement, n'implique pas que nous la portions aujourd'hui dans notre cœur, ni que nous reconnaissons la légitimité du trust, du monopole particulier qu'elle représente.

Seulement voilà, la partie que le spectacle et le cinéma en particulier jouent contre ce trust est suffisamment grosse de conséquences pour qu'il ne soit pas permis de la prendre à la légère. Le jour où tous les exploitants décidèrent de fermer jusqu'à ce que satisfaction leur fut donnée dans la question des taxes, cela représentait quelque chose. Mais ils ne fermèrent pas. Il y eut alors un directeur, franc tireur téméraire, qui prit l'initiative de jeter dehors un contrôleur du Droit des Pauvres. On sait ce qu'il lui en coûta. Le jour où M. Fougeret, devant l'attitude intransigeante de ces messieurs de la S.A.C.E.M. leur dit, parlant au nom de l'exploitation cinématographique : « Eh bien, vous serez plus ennuyés que nous, car vous allez avoir quatre mille procès sur les bras. », ce jour-là, j'ai l'impression que ces messieurs de la rue Chaptal furent un instant décontenancés. Si, à ce moment-là les promesses de M. Fougeret et les décisions des organisations du spectacle avaient été tenues, nul doute qu'une affaire de cette envergure n'eût eu d'autres conséquences. Aujourd'hui encore, ce sont quatre directeurs seulement qui prennent l'initiative de sortir de la légalité au moment le plus mal choisi pour cela.

En effet, le cas du trust S.A.C.E.M. dépasse singulièrement les démêlés personnels de quatre directeurs de cinéma, même si ces démêlés sont ceux de tous les autres exploitants. C'est le Gouvernement même qui ayant aujourd'hui pouvoir de législation immédiate, doit être saisi de ce cas par notre Comité d'Organisation. C'est lui seul qui a pouvoir de modifier une loi trop désuète pour nous être applicable. Car il ne s'agit pas ici de savoir si c'est le producteur, ou l'exploitant d'un film, ou les deux qui doivent acquitter les droits. Il s'agit d'un principe et d'un mode de perception à modifier radicalement et aussi — car il n'a jamais été dans nos idées que les auteurs et les compositeurs puissent être lésés — de répartition. Le jour où ce cas sera ainsi réglé, le sort de la S.A.C.E.M. le sera aussi, car ce monopole n'a plus aucune raison d'être sous le régime actuel.

Les représentants de l'exploitation et de la production au sein du C.O.I.C. ont-ils saisi cet organisme de cette question ? Sans doute. Certains détails de l'audience ne laissent aucun doute à ce sujet. Sous la forme indiquée plus haut ? Je l'ignore. Le C.O.I.C. en a-t-il saisi le Gouvernement ? Je l'espère.

Toute la question est là. Le reste n'est que pas de clerics et coups d'épée dans l'eau.

Je n'ai pour le moment pas grand chose à ajouter sur l'autre fait important de la semaine, à savoir la vente des studios Pagnol et de l'agence de Distribution.

Tout au plus pourrais-je formuler l'espoir que la gestion Gaumont donnera à une affaire comme les studios et l'usine Pagnol le développement indispensable, avec l'ordre et la méthode qui y faisait totalement défaut. Il ne doit plus être permis qu'une des deux organisations de ce genre existant en France libre puisse être livrée à la pagaie dont étaient témoins les visiteurs et dont les clients voyaient les effets. Il y a impasse des Peupliers et rue Jean Mermoz de magnifiques outils de travail. Il n'est que de les perfectionner et de les nettoyer, dut-on contrister quelques joueurs de pétanque. J'espère que la nouvelle direction Gaumont s'y emploiera.

(suite page 3).

UN EXCELLENT LANCEMENT

DANS LA PRESSE

Jamais
le Public
ne s'est tant
amusé !



PAVÉ N° 3



PAVÉ N° 1



PAVÉ N° 2



PAVÉ N° 5

MARSEILLAISE

Un Film
éblouissant
et bien
Français.



PAVÉ N° 4

EN 7 JOURS

sans attraction scénique

DU 23 AU 29 AVRIL

518.512 Frs
DE RECETTES

A LA SUITE DE CES MAGNIFIQUES RESULTATS QUI CLASSENT

LA FEMME QUE J'AI LE PLUS AIMÉE

COMME L'UN DES PLUS GROS FILMS DE L'ANNEE

Seconde exclusivité en Septembre dans les mêmes Théâtres

REGINA-DISTRIBUTION
MARSEILLE
54, Boulevard Longchamp

REGINA-DISTRIBUTION
LYON
36, Rue Waldeck-Rousseau

REGINA-DISTRIBUTION
TOULOUSE
2, Place Wilson

ACTUALITÉS

(Suite de la première page)

J'ai dit assez longuement dans notre édition B de cette semaine, ce qu'il y avait lieu de penser d'un ouvrage de vulgarisation de M. André Boll : « Le Cinéma et son histoire ». Je l'ai dit surtout en ce qui concernait les idées arbitraires ou erronées qu'il risque d'inculquer au public sur le plan artistique ou historique.

Mais il faut que je relève ici un passage assez grave en ce qu'il risque de donner au spectateur une opinion pour le moins excessive de la magnificence du métier de producteur.

Nous lisons en effet :

« Un film, c'est le résultat d'un effort acharné, cela coûte rarement au-dessous de deux millions. »

« Si entreprendre un film nécessite une mise de fonds importante, sa réussite entraîne parfois aussi des bénéfices extraordinaires. Le Roi des Resquilleurs, film de qualité douteuse, n'a-t-il pas rapporté plus de 70 millions ? »

Je ne sais où M. André Boll est allé prendre ces 70 millions. Peut-être en totalisant les recettes brutes du film partout où il est passé ? Alors, à ce moment eut-il convenu de dire que les taxes diverses ayant absorbé 20 à 25 % de ce chiffre, l'exploitation 50 à 60 % du reste, la distribution 20 % environ du solde, ou les frais toujours coquets d'une succursale régionale ; il ne reste sur les 70 millions (en admettant que le chiffre soit exact) qu'un nombre d'« unités » fort acceptable, mais infiniment moindre, pour rétribuer le coût du film et les autres frais de l'entreprise.

Voilà comment on écrit l'histoire !

A. de MASINI.

UNE BONNE NOUVELLE

La Revue de l'Ecran va, dans ses prochains numéros, reprendre la publication de sa Liste des Salles du Midi et de sa Liste des films disponibles dans les Agences de Marseille, ainsi qu'elle fit à plusieurs reprises déjà « en feuilleton » dans ses éditions ordinaires, et en entier dans les numéros spéciaux.

Une Liste des Salles, mise à jour, sera d'autant mieux accueillie que la dernière publication que nous en fimes date de début 40, époque depuis laquelle bien des changements survinrent, et qu'il n'existe aucune liste, à l'heure actuelle, qui soit réellement à jour.

Un Répertoire des Films se justifie, lui aussi, du fait que de multiples modifications aux listes existantes sont survenues depuis Mai 1940, du fait du retrait du marché des films antérieurs à Octobre 37, des interdictions nouvelles et des réautorisations de la Commission de Contrôle, et de l'apport des productions nouvelles. Et, là encore, il n'existe rien qui soit absolument à jour.

Nous ne savons encore quand il nous sera possible de réunir, soit en un numéro spécial, soit en un Annuaire, ces deux listes complètes. Aussi allons-nous recommencer avec la formule de la publication « en feuilleton » c'est à dire avec un ou deux départements pour les cinémas, une, deux ou trois firmes pour les films, dans chaque numéro ou à peu près.

Seulement attention ! Nous ne pouvons réaliser cela avec un maximum de facilité et d'exactitude qu'autant que vous nous aiderez

3

dans notre tâche. Quand les renseignements qui vous concernent auront paru, il ne sera plus temps de récriminer si d'aventure vous ne les trouvez pas exacts.

Distributeurs, envoyez-nous dès maintenant la liste de vos grands films disponibles, avec l'indication de leurs deux ou trois principales vedettes, et de vos compléments, en vous basant sur notre liste de Mai 1940, si vous l'avez conservée.

Directeurs de salles, faites-nous parvenir sur vos exploitations les renseignements suivants : Ville, Nom du Cinéma, Adresse, numéro de téléphone, Nombre de places, Nom du Propriétaire, Marque de l'équipement sonore.

Nous commencerons, dans nos prochains numéros, la liste des Salles par Marseille et les Bouches du Rhône, pour la continuer par ordre alphabétique, et la liste des Films par ordre alphabétique. Nous prions donc les intéressés de faire toute diligence, dans leur intérêt comme dans l'intérêt général.

UN MOT ENCORE...

Au moment d'entreprendre à nouveau l'important travail que constitue la publication des Listes des Films disponibles, et des Cinémas de la Région du Midi, nous voulons, en leur adressant à titre exceptionnel ce numéro, donner à ceux des professionnels du cinéma qui recevaient notre revue et qui n'ont pas cru devoir, au début de cette année, figurer au nombre de nos abonnés, la possibilité de la recevoir à nouveau, chaque semaine, avant que nous ne commençons cette publication qui les intéresse particulièrement.

Nous rappelons donc que le prix de l'abonnement à notre édition « A » corporative est de Francs 55 et que le moyen le plus simple de nos envoyer cette somme est le versement à notre C. C. Postal (A. de Masini, 43, Bd de la Madeleine, C. C. 466 62, Marseille).

Nous signalons à ceux qui voudraient également recevoir chaque semaine notre Edition « B » (le seul hebdomadaire de Cinéma destiné au public) qu'ils peuvent profiter de nos très intéressantes conditions d'abonnement couplé, en nous adressant un versement unique de 100 Francs pour un an.

En quelques lignes...

— Renée Saint-Cyr va tourner Madame et le Mort d'après un roman de Pierre Véry. Les prises de vues auront lieu à Paris et c'est Henry Guisot qui interprétera le principal rôle masculin. Le metteur en scène en est Louis Daquin et les dialogues sont de Pierre Bost.

— Pour changer, on affirme maintenant que Michèle Morgan resterait finalement en Amérique pour y tourner un film sur George Sand. Le rôle de Chopin sera interprété par Glenn Ford et celui du vieux professeur Eisner par Paul Muni...

— L'Union des Artistes a décidé d'ouvrir un bureau en zone libre. Il sera fixé à Marseille et sera dirigé par Jean Toulout, président d'honneur, Gaston Séverin, vice-président, et par Marcel André et Jean Worms, tous deux membres du Comité directeur de l'Union.

— G. A. M. annonce que Pierre Brasseur va monter une Carmen qu'il écrit en ce moment à Ollioules le poète A. de Richaud.

— Andrews Engelmann qui joua dans de nombreux films français, interprète actuellement le rôle principal d'une nouvelle production allemande Guepéou, réalisée par Karl Ritter. Celui-ci en a également écrit le scénario en collaboration avec Engelmann et le Dr. Felix Litzkendorf.

— A Berlin, Herbert Selpin tourne une film ayant pour sujet la catastrophe du Titanic. Cette production est interprétée par Sybille Schmitz, Karl Schönbock et Charlotte Thiele.

— Maurice Cam va tourner le prochain film de la production A. d'Agular dont Relys sera la vedette. Il terminera également Bifur 3 dont la réalisation fut interrompue par la guerre.

— Maurice Gleize, réalisateur de Femmes de Bonne Volonté, ainsi que ses interprètes Madeleine Sollogne, Jean Marchat et Raymond Almos ont été revenus de Torgouri et ont regagné Paris.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

8, quai Maréchal-Pétain
Tél. Colbert 43-74

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

Décision N° 24

RELATIVE AU METRAGE DES PROGRAMMES DES THEATRES CINÉMATOGRAPHIQUES

Vu la loi du 26 octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie Cinématographique.

Vu le décret du 2 décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

La Commission Consultative ayant été entendue le 5 février 1942,

En raison de la raréfaction de la pellicule et des restrictions d'électricité et de charbon imposées par les circonstances présentes.

LE DIRECTEUR RESPONSABLE DECIDE :

ART. 1er. — Le métrage total des programmes, actualités non comprises, ne doit pas dépasser 3.300 mètres effectifs, sauf autorisation donnée, à titre exceptionnel, par le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

NOS ANNONCES

4 Frs. la ligne

DIRECTEUR cherche à acheter, à louer, à prendre en gérance libre ou autre, cinéma région du Midi, Algérie ou Maroc, même salle actuellement fermée. Ecrire à la Revue qui transmettra. (N° 56)

ACHET. 250-300 sièges occasion b. état pour exploit. campagne. Livraison immédiate ou d'ici 15 juillet. Offre à La Revue qui transmettra. (N° 61)

LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD

81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél. : D. 50-93

ART. 2. — Au cas où le métrage du programme normal défini par la Décision N° 3 (un seul documentaire ou dessin animé et un grand film) est inférieur à 2.900 mètres, la dérogation prévue par cette Décision pour le passage d'un second documentaire est de droit. En cas contraire, la décision N° 3 s'applique intégralement.

ARTICLE 3. — Lorsqu'il aura été impossible aux parties de s'entendre sur les modifications à apporter aux contrats en cours pour les adapter aux dispositions de la présente décision, le litige sera soumis aux commissions de conciliation de Lyon, Marseille et Toulouse.

ART. 4. — La présente décision est ap-

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, rue Agathoise

Tél. 256-81

Bureaux ouverts de 9 h. à 19 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

pliable à dater du 13 mai 1942.

Paris, le 24 Avril 1942

Le Commissaire du Gouvernement :
L. E. GALEY.

Le Directeur Responsable :
R. PLOQUIN

SORTIES LÉGALES conformément à la décision N° 14 du C.O.I.C.

Titre du Film	Sortie Date de	SALLE	Agence	*
MARSEILLE				
* P. : Présentation. E. : Exclusivité.				
Péchés de Jeunesse	14 Mai	Odéon-Majestic	A. C. E.	E.
Fièvres	21 Mai	Odéon-Majestic	Ciné-Guidi	E.
Opéra-Musette	21 Mai	Pathé-Rex	Pathé	E.
Annette et la Dame Blonde.	4 Juin	Majestic-Studio	Tobis	E.
TOULOUSE				
Trafic au large	14 Mai	Variétés	A. C. E.	E.
Romance de Paris	20 Mai	Variétés	Pathé	E.
Caprices	21 Mai		A. C. E.	E.

GRANET-RAVAN

MAISONS FLATIN-GRANET & GRANET-RAVAN REUNIES

SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des films en Service Rapide de Paris à Marseille et de la distribution sur le littoral

MARSEILLE 5 ALLÉES GAMBETTA TEL. NAT. 40 24 40 25
ALGER 6 RUE COLBERT TELEPHONE 10 06
PARIS 40 RUE DU CAIRE TELEPHONE 8 577
ORAN 4 RUE ST GENIS TELEPHONE 2 95 16
NICE 2 R. MARÉCHAL PÉTAIN TELEPHONE 8 38 69
CASABLANCA 33 R. DE COMPIEGNE TELEPHONE 06 29

RECETTES DES SALLES

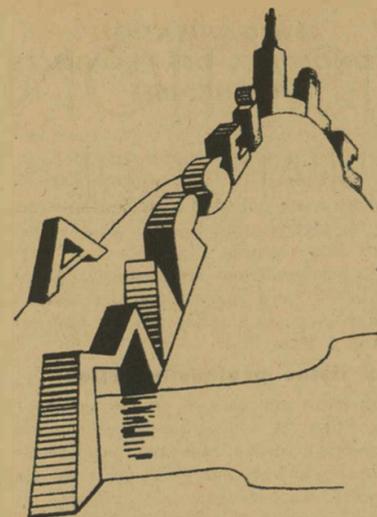
DU 23 AU 29 AVRIL

RIALTO (*Ramuntcho*) 104.346 Frs.
COMEDIA (*Elles étaient douze femmes*) 35.680 —
ALCAZAR (*Le Monde Tremblera*) 55.353 —

DU 30 AU 6 MAI

FATHÉ (*La Neige sur les Pas*) (Recette non parvenue)
REX (*La Neige sur les Pas*) (Recette non parvenue)
ODÉON (*Sur scène : Trois Valses*) 221.776 Frs.
MAJESTIC (*Le Chemin de la Liberté*) 143.104 —
STUDIO (*Le Chemin de la Liberté*) 124.105 —
HOLLYWOOD (*La Vieille Fille*) 113.586 —
CAMÉRA (*Cavalcade d'Amour*) 67.878 —
CLUB (*Honolulu*) 97.448 —
NOAILLES (*Mademoiselle*) 56.343 —
ÉCRAN (*La Ville Gronde*) 49.145 —
CINÉVOG (*Le Danube Bleu*) 102.198 —
PHOCÉAC (*La Femme aux Cigarettes Blondes*) 98.392 —
CINÉAC « Petit Marseillais » (*Les Hommes Nouveaux*) 103.397 —
CINÉAC « Petit Provençal » (*Le Proscrit*) 102.841 —

ERRATUM. — Dans notre numéro du 25 Avril nous avons indiqué, pour le CinévoG une recette de 110.362 Frs. dans la semaine du 17 au 22 Avril. En réalité, la recette réalisée par le film *Remorques*, qui passait cette semaine, a été de Frs. : 120.362



Les Programmes de la Semaine.

PATHE-PALACE et REX. — *L'Arlésienne*, avec Raimu (Hélios Film). En exclusivité simultanée.

ODEON. — Sur scène : *Trois Valses*. Seconde semaine.

MAJESTIC et STUDIO. — *Le Chemin de la Liberté*, avec Zarah Leander (A. C. E.). Seconde semaine d'exclusivité simultanée.

HOLLYWOOD. — *Les Jours Heureux*, avec Pierre Richard Willm (Sté Marseillaise de Films). Seconde vision.

NOAILLES. — *Fille d'Eve*, avec Marika Rökk (A. C. E.). Seconde vision.

FILMS RADIUS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE
Tél. Nat 38-16 et 38-17

ont les films qui

classent une salle

TRAGÉDIE IMPÉRIALE
UN DU CINÉMA

LA NEIGE SUR LES PAS

Pour renouveler vos Jeux
de photos publicitaires

ADRESSEZ-VOUS AU

Studio AUDRY

CLICHÉS

RETOUCHES

PUBLICITÉ

4, Place de la Bourse
MARSEILLE

Téléphone : DRAGON 43-98

MUTATIONS DE FONDS

PARIS

La société à responsabilité Miramar constituée entre M. Ritmann ou Rytman et M. Nadler assistée de M. Boisseau, administrateur provisoire a vendu à M. Robet son fonds de commerce à usage de salle de cinéma exploité à Paris, 3, rue du Départ. (Par acte notarié du 2 avril 1942, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive de cette cession).

Oppositions : M. Baratte, notaire, 250 Boulevard Saint Germain, Paris.
Premières Publications : *Petites Affiches* des 11 et 14 Avril 1942.

M. Woronick assisté de M. Percheron administrateur provisoire a vendu à M. Pasquier son fonds d'exploitation cinématographique exploité à Paris, 140, rue des Flandre et 30 rue de Nantes (La condition suspensive a été réalisée par acte des 7 et 9 Avril 1942).

Oppositions : Etude de M. Trimoulet, notaire, 6 rue Miromesnil, Paris.
Premières Publications *Petites Affiches* des 15, 16 et 17 avril 1942.

— La Société à responsabilité limitée Salgui, siège à Paris, 34 Avenue Jean Jaurès, a vendu à la société à responsabilité limitée Eden, siège à Paris, 34 Avenue Jean Jaurès son fonds de commerce de cinématographie exploité à Paris, 34, Avenue Jean Jaurès.

Oppositions : Etude de M. Trimoulet, notaire, 6, rue de Miromesnil.
Première Publication : *Petites Affiches* des 22-23-24 Avril 1942.

SEINE ET OISE

La Société à responsabilité limitée de la banlieue parisienne a vendu à la Société Paris Ciné Exploitation son fonds d'exploitation de

salle de projection cinématographique au Blanc Mesnil, 29 Avenue Pierre et Marie Curie.

Oppositions : Etude de M. Monjou, notaire, 5, Place Hoche à Versailles.

Première Publication : *Petites Affiches de Seine et Oise* du 15 avril 1942.

COTE D'OR

M. Descamps a vendu à M. de Saint Riquier son fonds de commerce de café et cinématographie exploité à Arnay le Duc, rue Saint Honoré.

Oppositions : Etude de M. Pone, notaire à Arnay le Duc.

Première Publication : *Journal de Beaune* à Beaune les 15 et 25 Avril 1942.

LANDES

M. Paries à Amou a cédé à M. André Flourian, 9, Rue de l'Observance à Bordeaux son fonds de commerce de cinéma rural exploité à Amou.

Oppositions : chez M. Fleurian, rue Durieu à Saint Sever.

Première Publication : *Les Landes* à Mont de Marsan, du 4 Avril 1942.

GIRONDE

M. Gares a vendu à la société Cinelda le fonds de commerce de cinéma exploité à Bordeaux, 30, rue Lafontaine.

Oppositions : Etude de M. Yalgre, notaire à Bordeaux.

Première Publication : *Affiches Bordelaises et Régionales* du 20 Avril 1942.

BLOC NOTES FILM

Le complément de programme moderne

MIDI-CINÉMA-LOCATION

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les Directeurs Marseillais perdent leur procès contre la S. A. C. E. M.

A la date du 28 avril la 3^e Chambre du Tribunal Civil de Marseille a rendu son jugement, très longuement motivé, faisant droit à la demande de la S.A.C.E.M.

Le Tribunal commence par préciser la portée de l'arrêt de la Cour de Paris du 16 mars 1939, sur lequel les exploitants s'étaient fondés pour essayer d'obtenir une jurisprudence nouvelle : la qualité d'auteur reconnue par cet arrêt au producteur n'enlève pas au compositeur de la musique incorporée dans le film le privilège de représentation, qui lui est garanti par l'article 3 de la loi des 13 et 19 Janvier 1791.

Et l'on ne saurait invoquer l'ancienneté du texte pour refuser de l'appliquer à une invention nouvelle : les droits de propriété littéraire et artistique et les textes qui les protègent ne peuvent être affaiblis par les progrès de la science.

Le Tribunal rappelle d'ailleurs que l'enregistrement musical, aussi bien sur disque que sur film visuel, a le caractère d'une édition régie par le décret du 19 juillet 1793, caractère reconnu sans conteste depuis l'arrêt de la Cour de Cassation du 10 novembre 1930. Au surplus, les conventions internationales et les textes les plus récents (lois 30 novembre 1941 et 4 février 1942) montrent bien que les textes initiaux sont toujours en vigueur et doivent être appliqués à l'industrie cinématographique.

Par suite, il consacre au profit de la musique d'un film, comme de toute autre, le triple droit de l'auteur : droit moral de veiller à l'intégrité de son œuvre, droit d'édition, droit de représentation publique.

Mais l'auteur n'a-t-il pas cédé ce dernier droit en même temps que son droit d'édition du fait qu'il autorise l'impression d'une musique sur une pellicule, c'est du même coup autoriser sa représentation en public ? Et dès lors l'exploitant ne paye-t-il pas le droit de représentation en payant au producteur le droit de location du film ?

A ce double aspect de la question, le Tribunal répond que la cession du droit d'édition résultant de l'autorisation d'incorporer l'œuvre sur une bande sonore par des

moyens mécaniques reste distincte de l'autorisation de représentation en public car la seule expression perceptible de la musique est l'émission phonétique, par quelque moyen qu'elle soit réalisée. Ainsi l'incorporation de la musique sur la bande ne constitue pas la représentation et c'est le déroulement seul de cette bande sonore en public qui constituera la représentation, exigeant l'autorisation préalable de l'auteur dont doit se munir celui qui réalise cette émission phonétique, c'est à dire l'exploitant. Et c'est à ce dernier de justifier qu'il aurait acquis cette autorisation du producteur et non aux auteurs de prouver qu'ils ne l'ont pas donnée

Quoique le jugement ne fasse pas cette comparaison, il n'est pas inutile d'observer que de tous temps le problème s'est présenté de la même façon pour les directeurs de théâtres lyriques et de grands concerts : les auteurs ont toujours cédé le droit d'édition à des éditeurs qui gravent les partitions d'orchestre et d'exécutants. Or, les directeurs doivent passer avec les éditeurs un contrat de location pour avoir le matériel d'orchestre, tout comme l'exploitant de cinéma passe un contrat avec le producteur pour la location du film. Cela n'exonère pas les directeurs de théâtres de leur obligation d'obtenir des auteurs l'autorisation préalable de représentation, avant de jouer ces œuvres dont la location faite à l'éditeur était cependant réalisée exclusivement dans ce but de représentation publique. Il en est de même des exploitants de cinéma qui doivent avoir un contrat avec la S.A.C.E.M. s'ils ne veulent pas s'exposer à des poursuites, mêmes pénales en l'état actuel de la législation.

C'est d'ailleurs ce que constate le Tribunal, qui condamne les directeurs de salles non seulement en paiement des droits demandés par la S.A.C.E.M. mais encore à des dommages-intérêts en réparation du délit, pénalement punissable, commis par les directeurs en jouant de la musique incorporée à un film sans l'autorisation préalable de ses auteurs.

RÉORGANISATION ÉCONOMIQUE DES PROVINCES FRANÇAISES

Parmi les efforts mis en œuvre pour donner toute l'ampleur voulue à cette tâche de réorganisation et de reconstruction, nous signalons à nos lecteurs l'intérêt que présente la constitution d'un guide professionnel pour chaque province française.

La conception de cette initiative privée a d'ailleurs reçu l'approbation des Services économiques de la délégation du Gouvernement à Paris.

Les listes professionnelles.

La partie principale de cet ouvrage groupera toutes les listes professionnelles. Tout commerçant, artisan, industriel, personne de profession libérale sera visé. Il s'agit de défendre, dans le cadre local, régional ou national, le renom de la qualité française. A chacun donc d'indiquer ses spécialités, de détailler son enseigne, de rivaliser de bon goût et d'imagination pour figurer en bonne place.

L'activité locale.

Grâce au concours de tous en établissant ainsi la publicité documentaire de leur province, coin par coin, ce Guide professionnel mettra en valeur l'activité locale.

Une composition soignée le rendra clair et attrayant.

Une très large propagation en fera un animateur incomparable pour développer les échanges.

Les lois, chartes, statuts en cours d'élaboration ont pour but de favoriser la reprise économique et tout particulièrement le redressement de l'artisanat, de la petite et moyenne industrie, du petit et moyen négoce.

Documentation administrative.

Afin d'éliminer les démarches inutiles, de permettre à chacun d'orienter légalement la marche de ses affaires, de lui donner un aperçu de ses possibilités d'initiative, une partie du Guide Professionnel rassemblera commentera cette documentation économique et administrative.

Le folklore de la province fera connaître les richesses spirituelles et touristiques de celle-ci et des parties marquantes de son terroir.

Avec la collaboration des Editions Thibaut de Champrosay (10 ans d'existence), les représentants du Guide Professionnel des Provinces françaises vont recenser notre région où ils ont établi un bureau provincial : 11, rue Pisançon, Marseille.

BLOC NOTES FILM

Le complément de programme moderne
MIDI-CINEMA-LOCATION

La plus dangereuse expérience :

Sortir un film une seconde fois en double exclusivité dans des Salles aussi importantes que le «REX» et le «PATHÉ» de Marseille, vient d'être tentée par ...

IL A N'EN I G I E SUIR ILES I PAS

d'André BERTHOMIEU

... le triomphe remporté, aussi important que lors de la première sortie, prouverait, s'il en était besoin, la valeur "public" de cette production.

FILMS RADIUS

130, Boulevard Longchamp, 130
MARSEILLE • Téléphone National 38-16 - 38-17

Succès oblige

Alliance Cinématographique Européenne

ZARAH LEANDER
dans

**LE CHEMIN
DE
LA LIBERTÉ**

la plus émouvante aventure d'amour

remporte un tel succès
qu'il doit être prolongé
d'une semaine dans les
2 Salles de Marseille

MAJESTIC
et
STUDIO



... et pour continuer

HARRY BAUR
dans

**PÉCHÉS
DE
JEUNESSE**

réalisé par **Maurice TOURNEUR**

Cette production sor-
tira à partir du 14 mai,
à Marseille en double
exclusivité à l'ODEON
et au MAJESTIC.

*« Harry Baur dans ce film
atteint les sommets de l'émotion.
Ce n'est plus un acteur qui joue,
c'est un père qui souffre, cherche
et retrouve le bonheur. »*

Production **CONTINENTAL FILMS**



CYRNOs FILM

présente

Marie DÉA
Raymond ROULEAU

dans

UN GRAND FILM D'ACTION

DOCUMENTS SECRETS

avec

BROCHARD RIVERSCADET

et

Roland TOUTAIN

MARSEILLE

20, Cours Joseph Thierry, 20

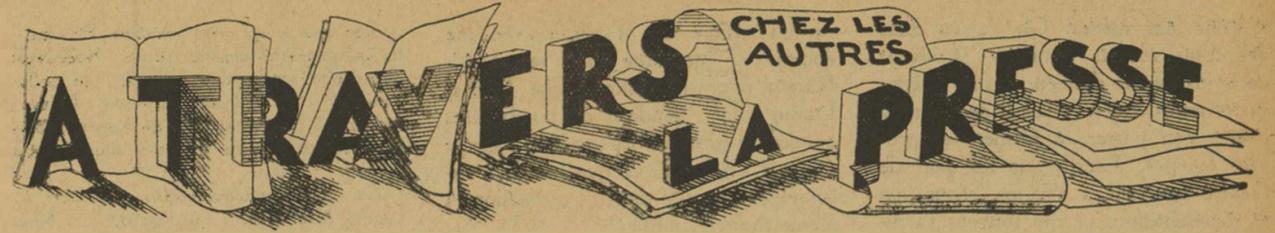
LYON

75, Cours Vitton, 75

CYRNOs FILM

BLOC NOTES FILM

Le complément de programme moderne
MIDI-CINEMA-LOCATION



11

Tiens ! Il y avait longtemps que l'on n'avait parlé d'un conflit entre le théâtre et le cinéma. D'un conflit ? Il faut dire du conflit.

Voilà qui est réparé par les soins de M. Jean Marais. Il faut dire que M. Jean Marais semble le personnage rêvé pour cela. Il fait du théâtre — pas depuis très longtemps — il fait du cinéma — depuis moins longtemps encore — Il a une tête splendide et des qualités qui ne sont pas négligeables... ce qui ne justifie pas qu'il se conduise comme un galopin et tende à prouver aux gens du théâtre que ceux du cinéma sont imbuables et vice-versa — si j'ose ainsi m'exprimer !

Formé à l'école de l'Atelier, on pourrait croire que Jean Marais attacherait plus d'importance aux qualités solides qu'aux menus scandales publicitaires. Pas du tout : engagé « aux Français », M. Marais s'en va parce qu'on ne veut pas lui laisser faire du cinéma, na ! Il tourne alors ? Non ! il commence à répéter chez Dullin. Il joue alors ? Non il s'en va à quelques jours de la première... à cause du cinéma.

Et tout le monde de s'émouvoir. On ne dit pas : « Jean Marais se conduit comme un paltoquet », on dit avec un ensemble touchant : « C'est la faute au cinéma ». « Candide » nous raconte ce sombre drame :

Le monde du théâtre et, par ricochet, celui du cinéma, sont en émoi, et un sérieux conflit, qui peut avoir des conséquences prochaines, est près d'éclater. Voici les faits : M. Jean Marais devait créer le principal rôle des *Amants de Galice*, de Lope de Vega, chez Charles Dullin, au théâtre de la

Cité. Pendant trois semaines, il avait répété et, à huit jours de la générale il rendit son rôle pour aller tourner un film.

Or, M. Jean Marais est couvert par une lettre de M. Racul Ploquin, qui demandait à Charles Dullin de bien vouloir lui céder Jean Marais, au nom de la production nationale cinématographique.

— Il m'a été dit, ajoute Dullin, que Mme Viviane Romance ne voulait pas tourner avec un autre partenaire que Jean Marais. Ainsi, le théâtre est soumis aux caprices d'une vedette de cinéma.

Car c'est là, en effet, que le débat s'élargit.

— Il est inadmissible, a dit M. Gaston Baty, que les producteurs de films trouvent tout naturel que l'art dramatique soit soumis à leur industrie. Il est, en outre, indispensable, d'instituer la licence de comédien pour qu'un conseil de discipline puisse la retirer dans le cas d'une faute professionnelle aussi grave.

Enfin, René Rocher lui-même, président du Comité d'Organisation des spectacles, a déclaré qu'il était impossible que le cinéma débauchât les artistes du théâtre et qu'il convient de prendre des mesures en ce sens.

L'affaire en est là. Mais il est certain que cela devait arriver et qu'il y a un *modus vivendi* à établir entre la scène et l'écran.

Tout ceci est évidemment juste. L'on conçoit bien que ces Messieurs du Théâtre soient un peu agacés de se voir plier comme dix sous de cacahuettes dans les caprices de Viviane Romance... qu'ils soient aussi agacés que nous-même devant les mêmes caprices, mais non pas parce que ce sont les fantaisies d'une *actrice de cinéma* mais parce que cela relève d'une inconscience et d'une malhonnêteté qui risquent de mettre assez vite un point final à une carrière pourtant brillante.

Seulement, de ces petites questions de linge sale, il ne faudrait pas élargir la discussion, parler de *modus vivendi* et autres mots à consonnances de politique internationale. Du reste, le même écho reconnaît, selon Dullin lui-même que c'est la première fois que tel fait se présente — ce qui, du reste, n'est

pas absolument exact — Alors pourquoi tellement de bruit pour rien (ou pour M. Marais) ?

N'y a-t-il jamais eu des acteurs de théâtre qui aient fait du cinéma de façon parallèle ? M. Dullin lui-même en sait quelque chose, et Jourvet, et Boyer (naguère) et Fresnay, Edwige Feuillère, Jean-Louis Barrault, Madeleine Renaud, Blanchard, Raimu, Fernandel... ce n'est pas la peine de continuer, je pourrais aisément remplir la place qui m'est allouée en citant des noms. On a toujours pu s'arranger sans *modus vivendi* — comme il dit.

La question n'est-elle pas plus simplement sur un plan de probité et de conscience professionnelle ? Ne la sortons pas de là et il paraîtrait plus sage, plutôt que de parler de conflit, drame et tragédie, de se passer des services de M. Marais qui n'est certes pas irremplaçable, tant au théâtre qu'au cinéma. Qu'il apprenne un autre métier, qu'il soit serveur dans un restaurant ou bûcheron, ne serait-ce que pendant un certain tps. Cela pourrait lui donner l'occasion d'apprendre les règles du jeu et la manière de pratiquer un métier. Sans cela, il est à craindre que l'on nous serve des balivernes déjà connues comme celles qui voudraient préciser qu'un acteur est exclusivement ceci ou exclusivement cela. Le cinéma a certes à gagner en utilisant des gens qui ont sur la scène

Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE

Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

affermi leur métier. On l'a vu dans des films récents qui y trouvent un poids que ne donnent pas les découvertes improvisées... mais il peut quand même s'en passer et former ses propres équipes. Tandis que les gens de théâtre trouvent à l'écran, réputation et rémunération, ce qui souvent facilite leur carrière théâtrale. A les obliger à choisir, la scène pourrait bien y perdre.

Puisque nous parlons de conflit périodique, en voici un autre dont *Comœdia* se fait l'écho, une vieille connaissance aussi :

Les directeurs de plusieurs salles parisiennes d'exclusivité ont décidé de ne plus recevoir les critiques de films...

...Il est tout de même regrettable qu'une mesure aussi peu conforme aux bonnes traditions de la courtoisie nous vienne du cinéma. Les éditeurs envoient toujours leurs livres aux critiques littéraires, les théâtres présentent leurs pièces nouvelles, aux vernissages, les critiques d'art sont invités. On ne s'embarrasse pas de toutes ces bonnes manières dans les milieux cinématographiques.

On pourrait ajouter que les critiques ont un droit au moins égal à entrer dans une salle, que la marchande de « beurre et fromage » ou que la buraliste, mais c'est là une autre question et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on regarde hargneusement le « resquilleur » qui présente sa carte de presse. Il faut dire que ces « spécialistes » du cinéma sont souvent de redoutables « supporters » et si l'on veut s'expliquer pourquoi, d'après *Candide*, Pierre Fresnay a décidé de « se soustraire aux exigences des journalistes » on ferait bien d'ouvrir *7 Jours* et d'y lire par exemple ceci :

Michel Duran est lui un auteur classé. Il va faire ses débuts à l'écran comme acteur et jouera aux côtés de Danielle Darrieux un rôle de journaliste. Ce sera un rôle vécu car Michel Duran à ses débuts fut en effet journaliste.

Non ! Sans blague ! Michel Duran journaliste ? Qui l'eut cru ? Pour un peu le Monsieur de *7 Jours* essaierait de nous faire croire que Michel Duran débuta de façon fulgurante il y a quelque dix ans dans un hebdomadaire disparu aujourd'hui,

par un article où il disait avec une énergie... énergique qu'il tenait M. Raimu pour un rétin ; que Michel Duran tint pendant de nombreuses années la rubrique du cinéma dans le *Canard enchaîné* et que cette rubrique fit autorité dans la profession et même dans le public !

Par ailleurs, pour la documentation de l'échotier et pour qu'il s'abstienne de bêtiser en public, on pourrait lui raconter que Michel Duran fut du théâtre de « l'Atelier » il y a une quinzaine d'années, que l'on retrouverait sans peine son nom sur la distribution de bien des créations de cette époque et qu'enfin un film qui s'appelait *Mauvaise graine* et qui ne date pas d'hier était interprété par Michel Duran. Si nous ne craignons d'être immodeste — ce qui nous couvrirait de confusion — nous pourrions même lui rappeler qu'une photo de Duran dans ce rôle a paru dans *La Revue de l'Ecran* (édition B) illustrant un article consacré précisément à Danielle Darrieux ! Alors pour des débuts... et pour le bon tuyau secret de Duran journaliste... il faudra repasser ! Forcément qu'après une dizaine de petites histoires de cet ordre (et elles sont hebdomadaires et seraient quotidiennes si le journal paraissait plus souvent) les journalistes cinématographiques passeront définitivement pour une bande de joyeux et aimables farceurs (Et quand je dis aimable ! et joyeux !)

Si nous parlions d'autre chose ! Des acteurs qui continuent à vouloir faire de la mise en scène, par exemple, qu'un journaliste, plus avisé celui-là, présente dans *Comœdia* sous la forme suivante :

Il faut être fou dans la vie, mais éviter de faire des folies...

Le reste de l'entrefilet annonce que Pierre Blanchard à son tour veut passer derrière la caméra. Enfin glanons pour finir dans le même *Comœdia* des nouvelles de la future production française :

Il y a quelques temps, Noël-Noël qui fait lui-même très souvent ses scénarios (c'est lui qui dit... rios) imagina une situation et travailla avec un collaborateur à ba-

tir une histoire sur cette situation. Pris bientôt par plusieurs films à tourner, Noël-Noël abandonna son sujet et autorisa son collaborateur à en disposer librement. Celui-ci le vendit à des producteurs de films et Noël-Noël et son ami ne pensèrent plus à cette histoire.

Or, il y a quelques jours, une firme fit appeler Noël-Noël à qui l'on dit : « Mon cher, nous avons un sujet magnifique pour vous. Un de nos scénaristes, M. X. a écrit une histoire qui vous va comme un gant. Il faut absolument que nous fassions ce film avec vous. Noël-Noël lut le manuscrit et ne fut pas peu surpris de retrouver son scénario passablement « arrangé » par la cascade de « scénaristes » entre les mains desquels il était passé !

Encore une gymnastique comme la « Récupération artistique » que nous signalions récemment et que l'on voudrait bien voir cesser.

...et des nouvelles de la production italienne (dans *Candide*) :

Voici comment le metteur en scène Pezzi Bellini voit *La Dame aux Camélias* qu'il va porter à l'écran pour la firme Lux.

« Marguerite (Gautier) apparaîtrait revue avec soin dans ses intentions, et passerait des limbes romantiques à l'enfer véridique en étant décrite comme une créature égoïste et mesquine qui se ruine non par amour, mais par ambition. »

Par ailleurs, un autre metteur en scène, M. Poggioli, a pris charge de nous donner une nouvelle version cinématographique de *La Mégère apprivoisée*, « tirée de l'œuvre de Shakespeare, et qui suit substantiellement le texte de celle-ci ».

« Une particularité de la nouvelle version consiste dans le fait qu'on a placé l'action de nos jours et qu'elle se déroule dans un quartier populaire de Rome. »

...Et voilà !

M. ROD.

LOI DU 22 JUILLET 1941

Société d'Exploitation
du Théâtre de Mazamet

A vendre les trois salles
appartenant à cette Société :

APOLLO
KURSAAL et OLYMPIA

Exploitation sans concurrence
à Mazamet

Pour tous renseignements s'adresser à

G. TOUJAS

Administrateur provisoire

14, RUE TEMPONIERES, à TOULOUSE



cette semaine, pour les besoins de sa charge. Nous avons eu le plaisir de le rencontrer dans les bureaux de M. Guattary et d'échanger avec lui des vues très intéressantes sur l'activité présente et à venir de l'A. C. E.

CHEZ ALBA FILMS

M. Blanc, qui après le terrible accident qui le tint éloigné, cinq années durant, de notre corporation, voit son état s'améliorer de jour en jour avec son activité nouvelle, vient de s'adjoindre un voyageur qui le secondera tant pour Alba-Films, que pour Gyptis-Films, que dirige également M. Blanc. Ce représentant est M. Aimé Roussel, que notre corporation méridionale ne connaît pas encore, mais qui compte une dizaine d'années d'expérience de notre métier en Afrique du Nord, où il est très avantageusement connu. Nous sommes heureux de lui présenter ici nos meilleurs vœux de bienvenue.

NECROLOGIE

M. Edouard Evesque, opérateur de prises de vues, actuellement à Herepian (Hérault) vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, âgée de 15 ans. Les obsèques ont eu lieu à Marseille le 29 Avril.

En cette triste circonstance, nous présentons à M. Evesque nos sincères condoléances.

DE PASSAGE

M. Marcel Colin-Reval, le sympathique chef de Publicité de l'Alliance Cinématographique Européenne, était des nôtres

TRÈS SÉRIEUX
nous avons
ACHETEURS
de toutes Salles de
CINÉMA
dans tout le Midi et le Sud-Ouest
ainsi qu'en Algérie
PAIEMENT COMPTANT
Voir ou écrire d'urgence à
Georges GOIFFON & WARET
51, RUE GRIGNAN — MARSEILLE

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS,

CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER
tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINÉMA

Pièces détachées
et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS
MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets

"AUTOMATICET"

COPIES DISPARUES

L'A.C.E. signale qu'un programme complet en 16 m/m. comprenant les films :

Le Cas du Docteur Deruga

Et le documentaire *Plongeurs* a été égaré ou volé dans le transport de la gare de Toulouse à l'Agence.

Les personnes susceptibles de donner des renseignements sur ces films sont priées d'écrire à l'A. C. E., 8, rue Bayard, Toulouse.

FERNAND MERIC présente

Une réédition de brûlante actualité

**VOLGA
EN FLAMMES**

avec

**DANIELLE DARRIEUX
ALBERT PREJEAN**

Un Grand Film d'aventures et d'action.

F. MERIC

75, Boulevard de la Madeleine --- MARSEILLE

Tél. : N. 62-14

UN EXCELLENT LANCEMENT EFFECTUE PAR REGINA-DISTRIBUTION A MARSEILLE.

Les cinq pavés qui font l'objet de notre 2^e page couverture ont été publiés dans tous les quotidiens dans l'ordre indiqué, plusieurs jours avant la projection du film.

Ces pavés ont été réalisés par Regina-Distribution, ainsi que l'affiche bande (80 x 240) et les affiches peintes des halls du Pathé-Palace et du Rex.

Des échos sur la réalisation du film ont paru dans : *Marseille-Soir*, *Le Soleil*, *Le Mot d'Ordre*, *Artistica*, *Le Phare*, *Paris-Soir*, *Le Radical* etc., et des photos dans : *Dimanche-Illustré*, *La Revue de l'Ecran* (B), *Les Cahiers du Film* et *Tonagra*.

Dès le premier jour Frs: 80.000 de recettes furent enregistrés au Pathé et au Rex et le résultat de la semaine qui s'élève à Frs: 518.512 (la plus forte recette du tandem en 7 jours sans attraction scénique, avec *La Piste du Nord*) indique que si le lancement publicitaire préalable fut efficace, le film répondait au goût du public qui n'a cessé de manifester sa joie à chaque séance. Après *La Maison des Sept Jeunes Filles*, film d'Albert Valentin, qui partout réalise de très fortes recettes, Regina-Distribution possède avec *La Femme que j'ai le plus Aimée*, film de Robert Vernay, une excellente production française que l'on peut classer comme l'une des plus importantes de la saison.

D'ailleurs, vu son succès, *La Femme que j'ai le plus Aimée* sera projeté en Septembre, en seconde exclusivité à Marseille, dans les mêmes établissements : le Pathé-Palace et le Rex.

HARRY BAUR DANS "PECHES DE JEUNESSE"

Un homme déjà mûr perd brutalement un petit neveu, le fils de son frère établi à Saïgon, au moment où, redoutant l'approche de l'âge et la solitude de la vieillesse, il se réjouissait de conserver auprès de lui et d'élever cet enfant. M. Lacalade veut maintenant rechercher les quelques enfants qu'il eut, naguère, de ses liaisons. Ces enfants, il ne les a jamais vus, car il s'entendait alors à rompre des liens qui auraient gêné son égoïsme !... Mais ces enfants, maintenant adultes, ne se soucient guère

re de ce père qui leur « tombe du ciel » ! Nous verrons comment Lacalade reçoit cette nouvelle épreuve, châtiment mérité de son indifférence. Harry Baur, dans ce rôle de père déçu, nous fera vivre avec une intensité dramatique, cette odyssée; mais à la fin, le destin lui accorde le pardon et nous le verrons se réjouir. Harry Baur a trouvé dans *Péchés de Jeunesse* un de ses meilleurs rôles, le plus prenant en tous cas.

CHARME, GAÏETE, JEUNESSE...

Après *Nous les Gosses* dont la carrière se poursuit triomphalement; après *Le Briseur de Chaines*, également engagé dans la voie du succès; voici : *Opéra-Musette*, un nouveau film Pathé promis au plus bel avenir, avec René Lefèvre d'une personnalité si attachante.

L'entrain de Paulette Dubost, le comique en faux-col empressé de Saturnin Fabre, le flegme de Margaritis et les qualités heureusement employées de Marcel Vallée, Maurice Teynac, Zibral, Marguerite Ducouret, Larive, etc., concourent à l'agrément d'un spectacle plein de charme, de jeunesse et de gaieté bien française. Le réalisateur René Lefèvre, le metteur en scène Claude Renoir, et Georges Auric le compositeur, lui ont imprimé son mouvement, une allégresse communicative.

Opéra-Musette est un hymne à la joie de vivre.

CHEZ Charles DIDE
35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone: Lycée 76.60
vous trouverez
TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE
Pièces détachées pour Appareils de toutes marques
AGENT DES
APAREILS SONORES
"UNIVERSSEL"
et du Matériel
BROCKLISS-Simplex

LA REVUE DE L'ECRAN & L'EFFORT CINEMATOGRAPHIQUE
43, Boulevard de la Madeleine
Tél.: National 26.80
MARSEILLE
Directeur Rédacteur en Chef: A. DE MASINI
Directeur Technique: C. SARNETTE
R. C. Marseille 76.236
Abonnements l'An: France: 55 frs. Etranger 110 frs
C. C. P.: A. de Masini, Marseille 46.662

L'INTERMÉDIAIRE CINEMATOGRAPHIQUE du MIDI
Cabinet AYASSE
44, La Canebière - MARSEILLE
Téléphone COLBERT 50-02
VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.

LA REVUE DE L'ECRAN (Edition B) a publié la semaine dernière: Une très intéressante étude de R. M. Arlaud: *Connaissez-vous Edouard Delmont?*; *..Réflexions en marge de deux grands films*, « L'Arlésienne » et « La Piète du Nord », par A. de Masini; *La Bonne étoile d'Huguette Fagei*, par Françoise Barré; Un scénario raconté: *Pages immortelles*.

La rubrique des « Voisins de Palier »: *Galas du Cinéma au Casino d'Alz*, par M. Rod; La critique des Films *Le Président Krüger* et *La Folle imposture*, par A. M. et Gef Gilland. Les rubriques habituelles: *Ciné-Club*, *Dix ans déjà...* Avec nos lecteurs, *Soupe aux Canards*, *Nouvelles de partout*, *Du fond de nos albums...* etc.

Elle publie cette semaine: Une longue étude à suivre de A. de Masini sur un livre de M. André Boll. *Le Cinéma et son histoire*. Une double page de *Nouvelles d'Amérique*: *Le Clipper est arrivé*, par Hilary Conquest. Un article de R. M. Arlaud sur *Disson et son chien Dyck*. Une substantielle critique, en « Voisins de palier » sur l'exposition *Dessin et Cinéma*, par Georges H. Gallet. *Des Sornettes de l'Entracte*, de Jacques Chabannes.

Un « Espoir », *Michèle Ve'neuil* par André Lagarde. Les rubriques habituelles: *Ciné-Club*, *Soupe aux Canards*, *Nouvelles de partout*, *Choses de Suisse*, Avec nos lecteurs, etc.

En vente partout, le N° 2 frs. Abonnement 65 frs. Les deux éditions A et B couplées 100 francs.

AFFICHES JEAN
26, Quai de Rive-Neuve
MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57
Spécialité d'Affiches sur Papier en tous genres
LETTRES ET SUJETS
FOURNITURE GÉNÉRALE de ce qui concerne la publicité d'une salle de spectacle

Le Gérant: A. DE MASINI.
Imprimerie MISTRAL - Cavailloz.

AGENCE TOULOUSAIN DE SPECTACLE
2, Rue Aubuisson - TOULOUSE
Téléph. 217-04
Ventes - Achats - Locations - Gérances
SALLES DE CINEMAS et de SPECTACLES

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

<p>MIDI Cinéma Location MARSEILLE 17, Boulevard Longchamp Tél. N. 48-26</p>	<p>IDNA JPLAMY 28^{BIS} RUE ROVIGO TEL: 367-67 ALGER</p>	<p>AGENCE MERIDIONALE DE LOCATION DE FILMS 50, Rue Sénac Tél. Lycée 46-87</p>	<p>AGENCE DE MARSEILLE 42, Boulevard Longchamp Tél. N. 31-08</p>
<p>FRANCINEX FERNAND MERIC 75, Bd Madeleine. Tél.: N. 62-14</p>	<p>FILMS M. MEIRIER 32, Rue Thomas Téléphone N. 49-61</p>	<p>LES FILMS DE PROVENCE 131, Boulevard Longchamp Tél.: N. 42-10</p>	<p>ROBUR FILM Maison Fondée en 1926 J. GLORIOD 44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14</p>
<p>REGINA DISTRIBUTION 54, Boulevard Longchamp Tél. N. 16-13 - Adresse Télég REGIDISTRI MARSEILLE</p>	<p>GUY-MAÏA FILMS 44, Boulevard Longchamp Tél.: N. 15.00 15.01 Télégrammes: MATAFILMS</p>	<p>PATHE - CONSORTIUM - CINEMA 90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15</p>	<p>AGENCE DE MARSEILLE 53, Boulevard Longchamp Tél.: N. 50-80</p>
<p>R K O RADIO FILMS AGENCE DE MARSEILLE 89, Boulevard Longchamp Téléph. National 25-19</p>	<p>HELLOS FILM DISTRIBUTION 117, Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59</p>	<p>FILMS CHAMPION 1, Boulevard Longchamp Téléphone N. 63-59</p>	<p>EXCLUSIVITE DES GRANDS FILMS F. JEAN CINEA FILM MARSEILLE 81 Rue Sénac 81 Tél. Lycée 50-01</p>
<p>PRODIEX D. BARTHÈS 73, Boulevard Longchamp, 73 Téléphone N. 62-80</p>	<p>CINE RADIUS SELECTION DES GRANDS EXCLUSIVITES 130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 (2 lignes)</p>	<p>LES FILMS MARCEL PAGNOL AGENCE DE MARSEILLE 45, Cours Joseph Thierry Tél. Nat. 41-50 Nat. 41-51</p>	<p>ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE 52, Boulevard Longchamp Tél.: N. 7-85</p>
<p>Les Productions FOX EUROPA Distributeurs de 20th CENTURY FOX AGENCE DE MARSEILLE 35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10</p>	<p>IRGOS FILMS 50, Rue Sénac, 50 Tél. Lycée 46-87</p>	<p>UNIVERSAL FILM S.A. Distributeur de UNIVERSAL PICTURES AGENCE DE MARSEILLE 62, Boulevard Longchamp Tél. Nat. 56-50</p>	<p>AGENCE MARSEILLE 102, Bd LONGCHAMP Tél.: National 06-76 et 27-54 AGENCE DE TOULOUSE, 31, RUE BOULBONNE Tél.: 276-15.</p>

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
LE FAUTEUIL DE QUALITE
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
Adressez-vous
aux ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée
76-60
Agent du
Matériel
sonore
Agent du matériel
BROCKLISS SIMPLEX



CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie
Cavaillon 16, R. Chabron
N°1 02-52 Tél. 3-84

PROJECTEURS - LANTERNES
EQUIPEMENTS SONORES



Systeme Klangfilm Tobis
SIEMENS FRANCE
1 BOULEVARD LONGCHAMP
Tél.: N. 54-43

Appareils Parlants
"MADIAXOX"
Constructeur de tout Matériel
12-14, RUE ST-LAMBERT
MARSEILLE
Tél.: DRAGON 58.21



AGENTS GENERAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le MATÉRIEL
pour le CINÉMA
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.
Réparations Mécaniques
Entretien — Dépannage



CONTROLES
AUTOMATIQUES
Agence Sud-Est
CINÉMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.
58, rue Consolat
Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON

SYSTÈME SONORE
"DT. 40"
Ets. FRANÇOIS
GRENOBLE Tél. 26-24



Usine de construction de
projecteurs
à TULLE (Corrèze)
Agents généraux exclusifs
Ateliers J. CARPENTIER
16, rue Chomel
Vichy (Allier)
Tél. Vichy 40-81

Le GUIDE PROFESSIONNEL
des PROVINCES FRANÇAISES
Une Formule inédite de
Documentation et de
Diffusion.
Précision - Clarté - Attrait
Création des Editions
« Ere Nouvelle »
21, Av. Victor-Hugo, PARIS
Province.
11, R. PISANÇON, MARSEILLE

E. JOHNSON
7, RUE THOMASSIN
LYON
Tél.: Fr 15-95
Charbons CIPLARC
TOUTES LONGUEURS
Miroirs MIR
INCASSABLES

Ets **BALLENCY**
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-99)
Tél.: N. 62-62

POUR VOS CLICHES...
ET VOS DESSINS.
Consultez
LA S^{te} DES
Photographeurs Réunis
TÉL. DRAGON
7237
71 RUE PARADIS - MARSEILLE

LAMPES

VISSEAUX



SIEMENS
NICE, 11, RUE FÉLIX AGNELY
Tél.: 842-20
MARSEILLE
4, RUE DE L'ÉTOILE
Tél.: Colbert 12-56

CHARBONS DE PROJECTION
LAMPES ELECTRIQUES
APPAREILLAGE

Sté Française AEG
6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
Tél.: N. 54.56.

DIRECTEURS !
pour toutes vos
ATTRACTIONS
en intermèdes
Voyez
l'UNION ARTISTIQUE
— MANAGERS —
Vedettes en exclusivité
41, RUE VACON. Tél.: D. 24-24
MARSEILLE

SIEMENS - FRANCE
S. A.
DEPARTEMENT
KLANGFILM - TOBIS
1, Bd Longchamp,
MARSEILLE. Tél.: N. 54-43

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



PRODUCTIONS
CINÉMATOGRAPHIQUES
PIERRE COLLARD
16, CHEMIN DES CAILLOLS
MARSEILLE
Tél.: G. 99.40



2, Bd Victor-Hugo, 2
NICE
Tél. 896-15

**SOCIÉTÉ
DE PRODUCTION
et DE DOUBLAGE
DE FILMS**
24, Allées Léon Gambetta
MARSEILLE